RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2025-42**	**Objet : Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)**

Date de la convocation : 07/05/2025
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Violaine COROLLER, conseillère municipale
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
	Catherine BONY	Françoise BAILLY
	Patrick MARTEAU	Isabelle JALLAIS-GUILLET
	Arthur SWORTFIGUER	Thierry SOURIAU
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
	Daniel BOULAY	Pierre HERRAIZ
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
	Laëtitia CHAUMONT	Sonia DANGLE
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
	Patrice COUVRAT	Sylvie FAILLAUFAIX
Sylvie FAILLAUFAIX		
	Caroline BARBOSA-BRINET	Jean-Noël CHAPPUIS

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçu de l'assemblée municipal en date du 22 juin 2020. Elles concernent :

22	Renouvellement de la concession n°707
23	Renonciation au DPU – parcelle AI 477 de 59m² au 12 rue de Villemèle
24	Renonciation au DPU – parcelles AE 318 et AE 323 de 1822m²à Rue Bergevin
25	Renonciation au DPU – parcelles AK 261, AK 264 et AK 265 (par quote-part) pour 2 770m² au 10 rue du point du jour
26	Renouvellement de la concession n°655
27	Renonciation au DPU – parcelle AD 95 de 481m² au 13 allée du 19 mars 1962
28	Renonciation au DPU – parcelle AN230 d'une superficie de 669m² au 8 rue Mahy Duplessis
29	Modification en cours d'exécution n°1 au lot 6 marché « Réalisation de locaux associatifs »
30	Modification en cours d'exécution n°1 au lot 9 marché « Réalisation de locaux associatifs »
31	Modification en cours d'exécution n°1 au lot 10 marché « Réalisation de locaux associatifs »
32	Modification en cours d'exécution n°1 au lot 11 marché « Réalisation de locaux associatifs »
33	Modification en cours d'exécution n°1 au lot 12 marché « Réalisation de locaux associatifs »
34	Modification en cours d'exécution n°2 au lot 1 marché « Réalisation de locaux associatifs »
35	Modification en cours d'exécution n°2 au lot 2 marché « Réalisation de locaux associatifs »
36	Modification en cours d'exécution n°2 au lot 4 marché « Réalisation de locaux associatifs »
37	Modification en cours d'exécution n°2 au lot 3 marché « Réalisation de locaux associatifs »
38	Modification en cours d'exécution n°1 au lot 1 marché « Réalisation de locaux associatifs »
39	Modification en cours d'exécution n°1 au lot 2 marché « Réalisation de locaux associatifs »
40	Modification en cours d'exécution n°1 au lot 3 marché « Réalisation de locaux associatifs »
41	Modification en cours d'exécution n°1 au lot 4 marché « Réalisation de locaux associatifs »
42	Modification en cours d'exécution n°1 au lot 5 marché « Réalisation de locaux associatifs »
43	Attribution du MP « Balayage mécanique des voiries » PS2025/03
44	Renonciation au DPU – parcelles AD 175, AD 388 et AD 390 de 732m² ay 20B rue du Moulin à Vent
45	Renonciation au DPU – parcelles AE 200 et AE 201 de 381m² au 7 rue du 1er septembre 1944
46	Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre
47	Renonciation au DPU – parcelles AE 386 et AE 387 de 1686m² au 39 route Nationale – Annule et remplace la DEC6-2025
48	Renonciation au DPU – parcelles AE 387 et AE 388 d'une superficie totale de 1969m² au 39 route Nationale – Annule et remplace la DEC4-2025

Accusé de réception en préfecture
041-214102124-20250516-DEL2025-42-DE
Date de réception préfecture : 16/05/2025

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 16/05/25

Publié le 16/05/25

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 13/05/2025
La secrétaire de séance
Violaine COROLLER

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORET (41)

Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20250516-DEL2025-42-DE
Date de réception préfecture : 16/05/2025